

Outil 8 :  
définition  
du terme  
normatif



## Définition du terme NORMATIF

Lorsque nous qualifions des orientations ou des pratiques de « normatives », nous référons aux règles qui régissent ces orientations ou ces pratiques. Pensons aux croyances, aux principes, aux valeurs, aux idéaux, ou à des connaissances précises. Toute pratique est guidée par des idées qui se veulent les plus à même de les réaliser dans le bon sens, celui que nous choisissons comme étant le meilleur (ou le moins pire) parmi d'autres possibilités.

Un projet collectif avec Michel Parazelli (UQAM), Audréanne Campeau (Centre de formation communautaire de la Mauricie) et :



Ce projet est financé par le Fonds des services aux collectivités du ministère de l'Enseignement supérieur.



Sauf indications contraires, le contenu de ce document électronique est disponible en vertu des conditions de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Partage dans les mêmes conditions 4.0 International



**Vous êtes autorisé à :**

- Partager** – Copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats.
- Adapter** – Remixer, transformer et créer à partir du matériel.

**Selon les conditions suivantes :**

- Paternité** – Vous devez citer le nom de l'auteur original.
- Pas d'utilisation commerciale** – Vous n'avez pas le droit d'utiliser le matériel à des fins commerciales.
- Mêmes conditions** – Si vous remixez, transformez, ou créez à partir du matériel composant l'Œuvre originale, vous devez diffuser l'Œuvre modifiée avec la même licence.

**Pour citer cet outil :**

Parazelli, M. et Campeau, A. (2022). Outil 8 – Définition du terme normatif. Dans *Pratiques d'action communautaire et d'autonomie des destinataires*. <https://autonomiecommunautaire.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/34/2022/11/Outil-8.pdf>. Licence CC BY NC SA 4,0 International.

